

**CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2017**

**Compte rendu**

Monsieur le Maire ouvre la séance et présente les excuses et les pouvoirs reçus.

Madame Gwenaëlle BOSSE est nommée secrétaire de séance.

\_\_\_\_\_

Monsieur le Maire présente, au nom de l'Assemblée Municipale, des félicitations pour la naissance le :

- 13 Juin 2017 : de Léa DUHAMEL, fille d'Alexandra DUHAMEL du service soins à domicile au sein du Centre Communal d'Action Sociale.
- 17 juin 2017 : de Jonas PERCEBOIS, fils de Ségolène PERCEBOIS du service périscolaire au sein de la Direction Education, Enfance, Jeunesse.
- 9 juillet 2017 : de Robin et Eva GAUTRAIS, enfants de Syndie ALEXANDRE, de la Direction des Finances et du Budget et de la Direction de l'Aménagement Urbain.
- 29 juillet 2017 : de Clara DANDIN, fille d'Amélie BOITTIN du service périscolaire au sein de la Direction Education, Enfance, Jeunesse.

et des condoléances pour le décès le :

- 6 septembre 2017 : de Reine BEILLET, mère de Christiane LATOUCHE du service restauration municipale au sein de la Direction Education, Enfance, Jeunesse.
- 10 septembre 2017 : de Marie-Hélène LECAROFF, mère de Michel LECAROFF de la Direction Information Communication.
- 20 septembre 2017 : d'Hélène SEGEAT, mère de Catherine GENTILHOMME du service petite enfance au sein de la Direction Education, Enfance, Jeunesse.

\_\_\_\_\_

Le compte rendu de la séance du 29 juin 2017 est approuvé.

\_\_\_\_\_

## **1 . RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT – ANNEE 2016**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.

A Fougères, ces services sont assurés en régie, c'est-à-dire directement par des agents municipaux. Au nom du conseil municipal, il les remercie pour leur travail, car ce sont eux qui veillent au quotidien à la qualité de l'eau et au service rendu aux usagers.

### Les chiffres-clés des services de l'eau et de l'assainissement :

Depuis 2014, l'eau distribuée à Fougères est achetée auprès du Syndicat Mixte de Production du Bassin du Couesnon. Elle est stockée dans onze réservoirs, puis distribuée aux 10 420 abonnés du service de l'eau grâce à près de 115 kilomètres de canalisations.

Les volumes achetés et facturés sont stables. Plus de la moitié des factures émises concernent des consommations inférieures à 50 m<sup>3</sup>.

Concernant les eaux usées, elles sont acheminées vers la station d'épuration via un réseau de canalisations de 113 kilomètres. Le taux de desserte est de 99,87 %, ce qui signifie que la quasi-totalité des logements sont reliés à l'assainissement collectif. Près de 4 600 m<sup>3</sup> d'effluents sont traités par jour à la station d'épuration, soit un volume annuel de près de 1,7 million de m<sup>3</sup>, en provenance de Fougères, de Lécousse, de Laignelet et d'une partie de Beaucé, ainsi que certains industriels de la Selle-en-Luitré et de Javené.

Après traitement, les eaux qui sortent de la station d'épuration sont rejetées dans le Nançon. Quant aux boues produites lors de l'épuration, elles sont incinérées.

### La qualité des services rendus aux usagers :

La ville est responsable de la qualité de l'eau fournie aux consommateurs. Des contrôles sont ainsi régulièrement effectués. Nous pouvons être satisfaits : l'eau de Fougères est bonne, 100 % des analyses réalisées sont en tous points conformes aux normes en vigueur. Malgré une légère hausse en 2016 à cause d'une faible pluviométrie, la tendance est bonne : la teneur en nitrates de l'eau consommée diminue depuis 2003. C'est là le résultat des efforts réalisés pour la protection de la ressource. Il est possible de consulter librement les résultats de ces analyses et de ces contrôles à la Direction des services techniques.

S'agissant de l'impact sur le milieu naturel du rejet des eaux traitées à la station d'épuration, il est bien évidemment régulièrement mesuré. Les prélèvements réalisés ont montré des valeurs correctes, signe de la qualité des eaux épurées rejetées. Aussi, l'activité de la station permet de restituer une eau de qualité satisfaisante dans le milieu naturel.

La ville veille également au bon état du réseau – tant pour l'eau potable que pour les eaux usées, qui participe pleinement à la qualité du service. L'indice de connaissance patrimoniale des réseaux d'eau potable est de 115 sur 120, celui de l'assainissement de 100 sur 120, soit un bon niveau. En 2016, plus de trois kilomètres de canalisations ont été remplacées pour améliorer les conditions de desserte. S'agissant spécifiquement du réseau des eaux usées, des travaux préventifs d'hydrocurage sont réalisés régulièrement, ainsi que des inspections par caméra de certaines parties du réseau. Quant aux équipements et à la performance des ouvrages d'épuration, ils sont tout à fait conformes aux normes en vigueur.

Avec un taux de rendement de près de 95 %, on peut considérer que le réseau de distribution d'eau est performant, avec très peu de fuites. Cela s'explique par les efforts réalisés notamment ces dernières années pour détecter au plus vite les éventuelles fuites : oreilles acoustiques et sectorisation du réseau.

Quant aux branchements, il n'en restait fin 2016 que 29 en plomb : 27 seront remplacés en 2018 lors des travaux sur les réseaux rue Duguesclin, et les deux autres concernent le bâtiment de l'ancienne Banque de France.

S'agissant des compteurs, ils sont remplacés après 15 ans de fonctionnement, comme le veut la réglementation. Depuis quelques années, la ville a adopté la radio-relève. Nous installons donc progressivement des compteurs avec tête émettrice. Fin 2016, 77 % du parc de compteurs était ainsi constitué de compteurs à tête émettrice (nous en sommes à près de 80% aujourd'hui).

La qualité du service se traduit par un très faible nombre de réclamations, tant écrites que téléphoniques, et qu'il s'agisse du service de l'eau ou de l'assainissement. Les usagers sont satisfaits du service rendu, et la ville est attentive à leur information préalable, notamment en cas de coupure d'eau nécessaire à la réalisation de travaux.

### Prix des services de l'eau et de l'assainissement

Le tarif payé par l'utilisateur au titre du service de l'eau et de l'assainissement est déterminé par le Conseil Municipal, chaque année au mois de décembre.

Il se compose de plusieurs éléments :

- le prix de l'eau : 1,378 € / m<sup>3</sup> en 2016 ;
- la redevance assainissement : 1,476 € par m<sup>3</sup> ;
- des taxes et redevances, notamment auprès de l'agence de l'eau pour lutter contre la pollution et pour financer la modernisation des réseaux, et auprès du syndicat mixte de gestion ;
- la TVA, au taux de 5,5 % pour l'eau et de 10 % pour l'assainissement ;
- la taxe d'entretien du compteur.

Aussi, pour une consommation de 120 m<sup>3</sup>, l'utilisateur payait en 2016 3,88 € / m<sup>3</sup>. C'est le même tarif que nous avons retenu pour 2017.

Pour le service de l'eau, le taux d'impayés est de 3,23 %, avec 70 admissions en non-valeur. Il est de 2,35 % pour le service de l'assainissement (71 admissions en non-valeur).

Le service de l'eau est peu endetté (635 000 €), avec une durée d'extinction de la dette inférieure à trois ans. Pour le service de l'assainissement, la dette est d'un peu plus d'un million d'euros, avec une durée d'extinction d'un peu plus d'un an.

Les services de l'eau et de l'assainissement sont performants et de bonne qualité, et ce à un coût maîtrisé. La communication de ce rapport est importante pour que chacun puisse disposer d'une information complète et détaillée sur la qualité et le prix de ces services.

### LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE

#### **2 . AUTORISATION DE PROGRAMME 2017-01 - TRAVAUX DE RESTRUCTURATION ET DE RENOVATION DU POLE SOCIAL 114 BOULEVARD MICHEL COINTAT**

ADOpte A L'UNANIMITE

#### **3 . SUBVENTION A LA SOCIETE D'AGRICULTURE DU CANTON DE FOUGERES NORD**

ADOpte A L'UNANIMITE

#### **4 . SUBVENTION A LA FONDATION DE FRANCE POUR L'AIDE AUX FAMILLES SINISTREES DANS LES ANTILLES, NOTAMMENT DANS LES ILES DE SAINT-MARTIN ET SAINT-BARTHELEMY**

ADOpte A L'UNANIMITE

- 5 . **PERSONNEL COMMUNAL : MISE EN PLACE DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP) POUR LES CADRES D'EMPLOIS DES ADJOINTS DU PATRIMOINE, DES ADJOINTS TECHNIQUES ET DES AGENTS DE MAITRISE**  
ADOPTE A L'UNANIMITE
- 6 . **LOGEMENTS DE FONCTION D'INSTITUTEUR – DESAFFECTATION DU DOMAINE SCOLAIRE – DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL**  
ADOPTE A L'UNANIMITE
- 7 . **FONDS D'ACTION CULTURELLE – ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIERE – 2017**  
ADOPTE A L'UNANIMITE
- 8 . **BAGAD BRO FELGER – 15<sup>EME</sup> ANNIVERSAIRE – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE**  
ADOPTE A L'UNANIMITE
- 9 . **AIDE A LA DIFFUSION DE SPECTACLES – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS – ASSOCIATIONS CORPS ET GRAPHIES / THEATRE DES FLAMBARDS**  
ADOPTE A L'UNANIMITE
- 10 . **ASSOCIATIONS SPORTIVES – SUBVENTIONS EVENEMENTS – ANNEE 2017**  
ADOPTE A L'UNANIMITE
- 11 . **ASSOCIATION ESPERANCE FOUGERES – SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT – ANNEE 2017**  
ADOPTE A L'UNANIMITE
- 12 . **ASSOCIATIONS SPORTIVES – DOTATION ANIMATEURS – ANNEE 2017**  
ADOPTE A L'UNANIMITE
- 13 . **ASSOCIATIONS SPORTIVES – SUBVENTIONS PROPRIETES – ANNEE 2017**  
ADOPTE A L'UNANIMITE
- 14 . **SUBVENTION HAUT NIVEAU PAYS DE FOUGERES BASKET ET AGL DRAPEAU FOUGERES FOOTBALL ATTRIBUTION D'UN ACOMPTE – SAISON SPORTIVE 2017/2018**  
ADOPTE A L'UNANIMITE
- 15 . **DISPOSITIF D'AIDES A LA RENOVATION EN SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE (EX ZPPAUP) – MODIFICATION DU REGLEMENT – AVENANT N° 2**  
ADOPTE A L'UNANIMITE

**16. DISPOSITIF D'AIDES FINANCIERES A LA RENOVATION DE LOGEMENTS VACANTS DANS LE PARC PRIVE ANCIEN POUR LES PROPRIETAIRES BAILLEURS – MODIFICATION DU REGLEMENT**

Monsieur le Maire insiste sur l'intérêt de ce dispositif innovant et original. Il y a peu de collectivités, dont le nombre d'habitants est similaire à celui de la Ville de Fougères, qui ont mis en place un dispositif aussi encourageant, donc il ne faut pas avoir peur de le promouvoir.

Monsieur BESSON reprend les propos de Madame BIARD parus dans un article de Ouest-France en date du 18 septembre : « *Deux ans après sa mise en place, le bilan est mitigé avec six dossiers instruits* ».

Madame BIARD précise qu'il s'agit d'une écriture de Ouest-France et non ce qu'elle a pu dire.

Monsieur BESSON cite l'intervention de Madame BIARD lors de la dernière commission Urbanisme et Logement : « *Je suis consciente de la difficulté de lutter contre la vacance des logements et j'estime que remettre sur le marché six à huit logements vacants par an serait un objectif réalisable* ».

Monsieur BESSON indique que l'objectif est atteint.

Madame BIARD souligne que ce dispositif était nécessaire, utile et même indispensable, mais il a un énorme défaut, il est tardif.

Elle rappelle que l'enjeu est énorme, car il y a encore 1 300 logements vacants dans Fougères.

Monsieur le Maire intervient à nouveau concernant ce nombre de logements vacants. Selon l'INSEE, il y en a 40 % qui font partie de la vacance conjoncturelle, autrement dit une vacance qui date de moins d'un an.

Madame BIARD ne conteste pas les chiffres de l'INSEE, simplement Fougères à environ 13 % de logements vacants et la moyenne nationale est autour de 7 %.

Madame VIEUXBLED mentionne qu'il existe un fichier qui se nomme : « *MAJIC* », qui permet d'obtenir le nombre exact de logements vacants.

Monsieur le Maire précise qu'il n'y a pas de ratios concernant la vacance conjoncturelle.

Madame VIEUXBLED ajoute qu'il est fait mention de la vacance avec le nombre d'années et il est également possible de réaliser des cartographies pour situer les logements vacants.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**17. DISPOSITIF D'AIDES A LA RENOVATION EN SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A MME PATRICIA RAULT POUR REALISATION DE TRAVAUX**

ADOPTE A L'UNANIMITE

*Mme RAULT et M. BOURCIER ne participent ni au débat ni au vote*

**18. DISPOSITIF D'AIDES A LA RENOVATION EN SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A M. GERARD MERIENNE POUR REALISATION DE TRAVAUX**

ADOPTE A L'UNANIMITE

19. DISPOSITIF D'AIDES A LA RENOVATION EN SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A M. ALAIN LELIEVRE POUR REALISATION DE TRAVAUX  
ADOPTE A L'UNANIMITE
20. DISPOSITIF D'AIDES A LA RENOVATION EN SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A M. RODOLPHE PECHARD POUR REALISATION DE TRAVAUX  
ADOPTE A L'UNANIMITE
21. DISPOSITIF D'AIDES A LA RENOVATION EN SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A MME CLAIRE JOLIVET POUR REALISATION DE TRAVAUX  
ADOPTE A L'UNANIMITE
22. DISPOSITIF D'AIDES A LA RENOVATION EN SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A M. PIERRICK LAMOUREUX POUR REALISATION DE TRAVAUX  
ADOPTE A L'UNANIMITE
23. DISPOSITIF D'AIDES A LA RENOVATION EN SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A M. PIERRE JANVIER POUR REALISATION DE TRAVAUX  
ADOPTE A L'UNANIMITE
24. DISPOSITIF D'AIDES A LA RENOVATION EN SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A M. NICOLAS NEREMBOURG POUR REALISATION DE TRAVAUX  
ADOPTE A L'UNANIMITE
25. DISPOSITIF D'AIDES A LA RENOVATION EN SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A M. SYLVAIN BOURGEOIS POUR REALISATION DE TRAVAUX  
ADOPTE A L'UNANIMITE
26. DISPOSITIF D'AIDES A LA RENOVATION DE LOGEMENTS VACANTS – VERSEMENT D'UN ACOMPTE A M. DESPAS POUR REALISATION DE TRAVAUX  
ADOPTE A L'UNANIMITE
27. DECLARATION DE PARCELLES EN ETAT D'ABANDON MANIFESTE RUE DE LA FOURCHETTE – POURSUITE DE LA PROCEDURE  
ADOPTE A L'UNANIMITE
28. ACQUISITION D'UN IMMEUBLE PLACE RAOUL II  
ADOPTE A L'UNANIMITE

## **29. INSTAURATION D'UNE TAXE SUR LES FRICHES COMMERCIALES (TFC)**

Monsieur PENNELLE reconnaît les efforts de chacun pour maintenir une activité commerciale dans la Ville de Fougères et particulièrement pour soutenir le petit commerce qui est en difficulté.

Il est généralement opposé à toutes nouvelles taxes. Cependant, il pense que ce rapport va dans le bon sens et il le votera, d'autant plus que cette taxe est relativement minime et qu'il a bien compris qu'il s'agissait plutôt d'un effet dissuasif pour essayer de stimuler les propriétaires à faire le nécessaire pour que ces friches n'existent plus.

Il y a aussi d'autres sujets d'inquiétudes comme l'extension du centre commercial Leclerc, qu'il avait d'ailleurs déjà évoquée il y a un an lors d'une question orale au sein de cette assemblée.

Il rappelle que l'une des principales difficultés du commerce de centre-ville à Fougères, comme ailleurs, c'est l'extension année après année des surfaces commerciales périphériques.

Il a bien compris que Monsieur le Maire ne pourrait plus, puisque la loi a changé, siéger dans la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC). Il regrette cette disposition, car lorsqu'une grande surface se crée en périphérie de la ville la plus importante, il est évident que celle-ci peut en être impactée.

Il n'adhère pas aux arguments du propriétaire du centre Leclerc qui se veut pourtant rassurant en indiquant qu'il n'y aura pas plus de zones commerciales, puisque Sport 2000 va disparaître. Mais il augmente tout de même sa surface de 1 630 m<sup>2</sup> avec un espace culturel.

Il ne lui a pas échappé non plus qu'il y a également dans le centre-ville de Fougères des librairies qui vendent des très beaux livres.

Il a noté que le directeur du centre Leclerc allait créer 16 emplois, mais lorsqu'on crée des emplois dans les grandes surfaces on en fait énormément disparaître ailleurs. Ce projet est également dit « écologiste », car les toilettes du centre Leclerc seront alimentées par de l'eau pluviale, cet argument risque de plaire aux petits commerçants fougerais !

Il attire l'attention du conseil municipal sur un point qu'il lui paraît inquiétant. A côté de la zone de La Pilais il y a une grande propriété qui s'appelle « La Pilais », elle sera vendue peut-être en vue d'une éventuelle extension de la zone commerciale.

Monsieur PENNELLE avoue avoir été un peu inquiet en lisant la presse locale aujourd'hui, où Monsieur le Maire indiquait que finalement il va être vigilant, que le propriétaire va agrandir seulement les espaces entre les rayons, qu'il n'y aura pas de nouvelles surfaces commerciales... mais on ne peut pas faire confiance à ces déclarations, car le propriétaire du centre Leclerc défend ses intérêts, il est dans son rôle et peut être que dans quelques mois, finalement il y aura un espace commercial supplémentaire.

Il salue les efforts de la municipalité, mais si les grandes surfaces continuent de s'accroître on ne s'en sortira jamais !

Plus la surface s'étend, plus on attire de plus en plus de monde qui perd l'habitude de venir dans le centre-ville. Plus il y aura d'offres dans les zones périphériques, plus les gens se rendront dans ces zones et demain on verra apparaître des restaurants, un cinéma...

Même si Monsieur le Maire ne siège plus, de par la loi de 2014, dans la CDAC, sa voix compte quand même sur la place publique en tant que Maire de la commune la plus importante, car il faut tout faire pour défendre le petit commerce de centre-ville.

Monsieur MANCEAU réaffirme ce soir la position de la ville, qui est d'être opposée à la création de nouvelles surfaces commerciales en périphérie.

Monsieur le Maire et Monsieur MANCEAU ont reçu le propriétaire du centre Leclerc, à sa demande, et ils ont fortement manifesté leur opposition à un projet qui était : des allées plus larges, des armoires réfrigérées, le réaménagement des laboratoires pour la boucherie et la poissonnerie et la création d'un espace culturel.

Monsieur MANCEAU se rappelle des propos qu'avait alors tenus Monsieur KREUTZER : « *Je ne veux pas créer quelque chose où je suis en conflit avec la ville et où on a le sentiment que je fais quelque chose pour tuer le commerce de centre-ville, donc je vais réfléchir à ce que vous venez de me dire et je m'engage à vous tenir au courant.* »

Suite à cela il y a eu une opportunité sur la zone, c'était la vente du magasin Sport 2000. Il n'était donc plus question d'extension, mais la création d'un espace culturel de 1400 m<sup>2</sup> à la place du magasin Sport 2000. Cela aurait été une catastrophe pour le centre-ville.

Monsieur le Maire et Monsieur MANCEAU ont donc revu Monsieur KREUTZER pour lui expliquer que ce nouveau projet était certes différent, mais créait les mêmes problématiques vis-à-vis de l'attractivité de la ville.

Au vu des problèmes de sécurité par rapport au positionnement de la station-service, le propriétaire a donc présenté un projet plus global, qui porte à la fois sur des aménagements de parking, sur de nouveaux couloirs de circulation et sur un déplacement de la station-service à la place de l'ancien magasin Sport 2000. Parallèlement, il agrandit son point Chaud et son point Presse de 130 m<sup>2</sup> et il va agrandir son espace Culture de 400 m<sup>2</sup>.

Monsieur MANCEAU pense que cette solution est la plus favorable pour l'attractivité des commerces de centre-ville. Il faut effectivement rester vigilant, mais une relation de confiance s'est installée, il a donc tout intérêt à tenir ses engagements.

Monsieur PENNELLE précise que l'augmentation de la surface culturelle est de 310 m<sup>2</sup>, c'est donc bien un agrandissement. Il ne va pas se contenter d'élargir ses rayons, il est le représentant des intérêts de Leclerc, il est là pour « faire de l'argent ».

Il pense que si le Maire de la commune la plus importante de la zone de chalandise, fait savoir clairement son opposition, il y a peut-être encore une chance de stopper ce projet. Parce que dans cette commission, ne siège pas que le président de l'Agglomération, il y a aussi le représentant du Préfet, le représentant du conseil départemental, le représentant du conseil régional, des représentants des maires et s'ils entendent un message fort de la ville centre qui estime que les zones périphériques sont déjà très importantes, il pourrait être entendu.

Monsieur BOUDET partage une grande partie des propos qui ont été tenus, avec un vrai constat de la non présence de la ville dans ces débats et elle ne peut être présente qu'à partir du moment où il y a un débat à l'Agglomération.

Il se souvient qu'il y a quelques années un représentant de l'Agglomération avait voté le contraire des conclusions du débat au sein de Fougères Communauté de l'époque. Il souhaite donc aujourd'hui que nous soyons transparents, qu'il y ait un débat et que le propos porté par le représentant de la Ville au sein de cette commission soit le plus proche possible des intérêts de la ville.

Madame BIARD adhère totalement au propos de Monsieur BOUDET, elle trouve que la proposition est excellente et elle pense que c'est au sein de Fougères Agglomération que l'on doit avoir un débat sur ce sujet et c'est au sein du conseil d'Agglomération que chacun pourra exprimer clairement sa position.

Monsieur le Maire précise que c'est la loi Pinel qui a modifié la composition de la CDAC et il n'y a plus de représentant de la ville principale lorsqu'il y a un SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale), car c'est le président du SCOT qui est invité à donner son avis.



A l'occasion des élections, il avait donné sa position à ce sujet, à savoir qu'il était opposé aux extensions de grandes surfaces, à de nouvelles zones commerciales tant que la vacance commerciale ne serait pas largement résorbée. C'est l'engagement qu'il a pris envers les concitoyens. Un plan ambitieux en matière de commerces a donc été mis en place.

Il faut garder à l'esprit que le rachat de Sport 2000 pouvait conduire le propriétaire du centre Leclerc à installer les enseignes qu'il souhaitait, donc la démolition de 1400 m<sup>2</sup> de surfaces commerciales mérite d'être pris en compte.

Sa position reste constante et il n'est pas question de soutenir des extensions de surfaces et de zones commerciales.

ADOPTE A L'UNANIMITE

[ Monsieur le Maire propose une suspension de séance : pas de question du public ].

30. ENQUETE PUBLIQUE – CENTRALE BIO GAZ DE L'AUMAILLERIE – 35133 LA SELLE-EN-LUITRE

ADOPTE A L'UNANIMITE

31. TRAVAUX DE CONFORTEMENT DE FALAISE ET PAROIS ROCHEUSES BD JACQUES FAUCHEUX ET RUE E. PACORY – CONVENTION ENTRE LA VILLE DE FOUGERES ET LA CONGREGATION DES SŒURS DU CHRIST REDEMPTEUR

ADOPTE A L'UNANIMITE

32. CONVENTION ENTRE LA VILLE DE FOUGERES, LE SMICTOM ET LE GROUPE ARHES POUR LA COLLECTE DES PAPIERS ASSIMILES

ADOPTE A L'UNANIMITE

33. ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC – MAGASIN L'ESCARCELLE – AIDE FINANCIERE LIEE A L'ACCESSIBILITE

ADOPTE A L'UNANIMITE

34. SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT : ASSOCIATION « LES AMIS DES BETES » SPA FOUGERES

ADOPTE A L'UNANIMITE

35. VŒU RELATIF A LA STRATEGIE LOGEMENT DU GOUVERNEMENT

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le vœu suivant :

*« Le Gouvernement a présenté, mercredi 20 septembre, sa stratégie en matière de logement pour les années à venir.*

*Parmi les mesures annoncées figurent notamment des modifications concernant le dispositif Pinel et le prêt à taux zéro (PTZ). Le secteur du logement social est également touché par cette stratégie, ainsi que les Aides Personnalisées au Logement (APL).*

*Le PTZ est aujourd'hui accessible aux primo-accédants, pour une acquisition dans le neuf ou dans l'ancien avec réalisation de travaux, sans condition de localisation. Près de 60 % des PTZ ont*

*bénéficié en 2016 à des ménages qui vivent en zone C ou B2. A Fougères, les ménages y ont accès et cela favorise leur projet d'achat dans notre ville.*

*Quant au dispositif Pinel, il est particulièrement attractif pour les investisseurs et permet à de nombreuses villes moyennes d'être attractives en termes de logement. La ville de Fougères n'y est pas aujourd'hui éligible, malgré nos demandes renouvelées à pouvoir en bénéficier.*

*Or, le Gouvernement a annoncé qu'il allait limiter le PTZ comme le dispositif Pinel à certaines zones géographiques, essentiellement les grandes villes, et donc en Ile-et-Vilaine Rennes et sa proche périphérie. Ainsi, Fougères serait seulement éligible au PTZ acquisition d'un bien à rénover, et ne pourrait pas bénéficier ni du PTZ acquisition dans le neuf ni du Pinel.*

*Ces mesures seraient injustes car elles empêcheraient des familles aux revenus modestes d'accéder à la propriété et contraires à la volonté affichée par le Gouvernement d'encourager la revitalisation des villes moyennes, qui passe notamment par l'habitat. En effet, le PTZ et le Pinel sont des dispositifs très incitatifs, qui permettent d'encourager les primo-accédants et les propriétaires bailleurs à construire des logements neufs ou à rénover d'anciens logements. Réserver le PTZ acquisition dans le neuf et le dispositif Pinel à la métropole rennaise aurait pour conséquence de fragiliser les autres territoires bretons.*

*S'agissant des mesures annoncées pour le logement locatif social, la baisse des loyers après celle des APL entrainerait forcément une réduction des ressources des bailleurs sociaux, et donc des moyens consacrés à l'entretien des logements existants ainsi qu'à la production de logements neufs et à la rénovation de logements anciens, avec pour conséquence une diminution de l'activité des entreprises du bâtiment.*

*Le Conseil Municipal de Fougères demande au Gouvernement que la ville, les communes de l'aire urbaine et les communes rurales bénéficient du PTZ dans le neuf, que la ville bénéficie du dispositif Pinel et que les bailleurs sociaux, comme Fougères Habitat, puissent disposer de moyens suffisants pour entretenir leur patrimoine et construire de nouveaux logements. Il demande également au Gouvernement de maintenir les aides au logement telles que l'APL.*

*De telles dispositions permettraient de favoriser la construction et la rénovation de logements de qualité, répondant à la demande existante émanant d'habitants qui souhaitent se loger à proximité de*

*leurs lieux de vie. Elles contribueraient également à réduire les déplacements domicile/travail, notamment dans une perspective de transition énergétique. Enfin, elles éviteraient de concentrer l'offre de logements dans les grandes villes, au détriment d'un aménagement équilibré du territoire, sachant que si l'on donnait aux villes moyennes comme Fougères des facilités pour développer le logement, cela participerait à réduire la tension en logements dans les grandes villes. »*

Madame BIARD précise que le règlement intérieur du conseil municipal lui impose de transmettre les vœux en respectant un certain délai, ce qu'elle respecte systématiquement. Monsieur le Maire a la possibilité de créer son vœu quand il le souhaite.

Elle estime qu'à partir du moment où elle a communiqué son vœu dans les délais, elle ne trouve pas normal que Monsieur le Maire ne finalise le sien qu'à 17h21.

Elle avait fait le choix de rédiger un vœu relativement court parce qu'elle souhaitait que celui-ci ait un impact. Elle s'est focalisée sur ce qui est le plus pénalisant pour la ville par rapport à toutes les politiques d'urbanisme : le logement vacant, le fait qu'on ait besoin d'augmenter ou de maintenir la population, le besoin de construire...

Elle sait que le PTZ dans l'ancien n'était pas concerné, mais le Pinel... elle trouvait que concentrer le vœu sur ces deux aspects cela pouvait être utile.

Il lui semble que c'est plus le rôle des bailleurs sociaux d'évoquer la question de l'APL et du logement social.

Elle constate que la critique de Monsieur le Maire par rapport à la politique qui est menée par le gouvernement actuel est très large pour un Président et un Gouvernement qu'il soutient, mais au moins c'est honnête.

Monsieur le Maire souligne que son vœu était prêt deux jours avant la date limite.

Il rappelle qu'au mois de juillet il avait déjà adressé un courrier au Ministre de la cohésion des Territoires pour l'alerter sur la loi Pinel.

Sur l'aspect politique, il a soutenu ce Président et il ne le regrette pas par rapport à deux autres candidats qui pouvaient se retrouver au deuxième tour.

Dans le passé, ça a toujours été le cas. Lorsqu'il y a des mesures qui ne conviennent pas, qui ne sont pas satisfaisantes pour la Ville, il lui paraît logique d'en faire état au conseil municipal.

Il y a aussi des dispositions positives, comme la loi sur la moralisation de la vie publique.

Le vœu proposé est relatif à des sujets qui concernent directement la Ville : le PTZ dans le neuf, le Pinel, puis il y a des dispositions qui concernent le logement locatif social et il lui paraît également intéressant de les évoquer.

Monsieur PENNELLE indique que les élus du Front National ne sont pas assez nombreux, d'après le règlement intérieur, pour présenter des vœux.

Il rappelle tout de même que le candidat que soutenait Madame BIARD le soir du premier tour a appelé à voter immédiatement Monsieur MACRON.

Cependant, ce dossier est quand même révélateur des inquiétudes que l'on peut avoir à l'avenir de la politique du gouvernement vis-à-vis des collectivités. Il y a toute une politique qui se met en place et qui ne semble pas favoriser les villes moyennes, les zones périphériques, les communes rurales et il y a de légitimes inquiétudes des uns et des autres.

Il pense qu'il y aura prochainement des discussions budgétaires dans les différentes collectivités territoriales et que la politique du gouvernement actuel ne va pas dans le sens de la défense des communes comme Fougères ou comme bien d'autres communes.

Monsieur PENNELLE est d'accord avec l'intégralité de ce qui est écrit dans les deux propositions initiales et dans le vœu de synthèse.

Monsieur GARNIER reprend une déclaration de Madame le Maire de Rennes : « *Monsieur MACRON avait promis de gouverner avec ses deux jambes, la droite et la gauche, et aujourd'hui ça gouverne à cloche-pied* ». Il suppose qu'à cloche-pied ce n'est pas la jambe du côté du cœur.

Monsieur GARNIER est d'accord sur le fait d'adopter un vœu commun, cependant il pense qu'il faut envisager tout le dispositif sur le logement que prend le gouvernement pour bien en mesurer tous les dangers et surtout toutes les conséquences à l'avenir, à la fois non seulement pour les bailleurs sociaux, mais aussi pour les locataires qui doivent rechercher un logement dans le privé et pour les accédants à la propriété, en particulier pour les communes qui vont se trouver privées de certaines aides qui leur permettaient de construire dans le territoire.

Il souhaiterait demander au Gouvernement de renoncer à la baisse des aides aux logements pour l'APL et de garantir un droit à l'allocation logement universelle, afin de faire disparaître les inégalités qui existent face au logement.

Il aimerait aussi que le gouvernement renforce sur l'ensemble du territoire l'encadrement des loyers comme la loi Alur le prévoit depuis 2014.

Il répète que les grands perdants de ce plan gouvernemental seront les bailleurs sociaux, ce qui représente 30 % des logements.

Il pense que le Pays a sans doute d'autres choix à faire que d'entériner une politique qui va conduire à une dégradation très importante du logement social.

Des mesures simples pourraient être adoptées, comme un mode de financement du logement social qui s'appuie sur une banque spécialisée, une agence nationale qui permettrait de gérer certaines friches. Des mesures où l'interventionnisme de l'Etat serait plus fort. D'autant qu'il y a d'autres mesures qui lui semblent beaucoup plus importantes et inquiétantes, comme par exemple la généralisation de l'Etat d'urgence.

Monsieur le Maire propose que l'on s'en tienne au vœu, parce qu'il ne s'agit pas de transformer cette assemblée en une Assemblée Nationale.

L'évolution des dotations de l'Etat pour les villes comme Fougères devrait connaître des montants comparables à ceux de l'année dernière, mais les débats de l'Assemblée Nationale peuvent faire évoluer les choses.

Monsieur le Maire reste donc prudent.

### ADOPTE A L'UNANIMITE

#### **QUESTIONS DIVERSES :**

➤ **Madame BIARD :**

*« De nombreuses communes ont créé ces dernières années des conseils municipaux des jeunes, permettant ainsi à de jeunes citoyens de participer à la vie de la cité et de mieux appréhender les domaines de compétences des institutions en général et des conseils municipaux en particulier.*

*Ces instances permettent aussi aux élus municipaux d'avoir un retour et un regard différent posé sur les questions qui leur sont soumises.*

*On a pu voir récemment, par exemple lors de l'inauguration de l'esplanade Simone Veil aux Portes du Coglais, ce que ce partenariat avec les jeunes pouvait avoir de constructif et d'enrichissant pour tous.*

*Ma question est donc la suivante : seriez-vous d'accord pour mettre en place un conseil municipal des jeunes au sein de la ville de Fougères ? »*

➤ **Monsieur le Maire :**

*« L'éducation à la citoyenneté des jeunes est une question que nous traitons avec beaucoup d'attention. Il s'agit là d'un point central de notre politique jeunesse.*

*Lors des Assises de la Jeunesse, en 2013, nous avons eu l'occasion de nous interroger sur la création d'un conseil des jeunes. Un diagnostic sur les pratiques des jeunes en matière d'engagement avait été réalisé, et des questionnaires distribués dans les collèges et lycées. De cette large consultation, et de l'avis même des jeunes et des partenaires jeunesse, il était ressorti l'idée que d'autres formes d'expression et d'engagement citoyens étaient à privilégier par rapport à la création d'un conseil de jeunes.*

*Nous avons donc travaillé sur les différentes manières d'encourager ces formes d'engagement, dans la sphère publique, mais aussi dans la sphère associative.*

*Ainsi par exemple, les associations ont été incitées à accueillir des jeunes dans leurs organes dirigeants (conseils d'administration, bureau) et à les former, notamment pour exercer des fonctions d'encadrement et d'arbitrage.*

*Concernant la sphère publique, les concertations dans le cadre des Assises nous ont convaincus qu'il était essentiel, pour que les jeunes s'impliquent et s'engagent dans la durée, qu'ils soient associés sur des projets concrets. C'est dans cet esprit que nous avons constitué des groupes de travail composés de jeunes pour le projet de skate-park, pour celui de l'application Appyjeunes, ou encore pour organiser l'accueil des étudiants qui a lieu chaque année en début d'année universitaire. Les jeunes sont donc partie prenante des actions de la ville qui les concernent.*

*Afin que les jeunes se familiarisent avec nos institutions, et ce dès le plus jeune âge, la mairie accueille régulièrement des classes dans ses locaux. Les élèves ont ainsi l'occasion de visiter notamment la salle du Conseil Municipal, d'échanger avec les élus qui les reçoivent, et pour les plus grands, de découvrir les différents métiers de la collectivité grâce à des rencontres avec les agents.*

*Quant aux jeunes porteurs de projets en lien avec l'animation de la ville (concert, exposition, spectacle...), ils peuvent bénéficier d'une bourse « projets jeunes » qui contribue à financer la réalisation de leur action et les encourage ainsi à s'engager dans la vie de la cité.*

*Plus récemment encore, le dispositif argent de poche, que nous avons expérimenté cet été, a permis aux jeunes de travailler au sein de différents services (espaces verts, centres de loisirs...) et de découvrir ainsi la collectivité, ce qui contribue à forger leur culture citoyenne.*

*Ainsi, vous le constatez, de nombreuses initiatives sont mises en œuvre pour permettre aux jeunes d'être pleinement acteurs dans la cité et de s'investir dans notre ville. La pluralité des dispositifs existants permet à de nombreux jeunes de trouver la forme d'engagement qui leur convient le mieux, et la ville reconnaît toute l'importance de leur implication.*

*Chaque année, le collectif jeunesse se réunit pour faire le bilan des actions réalisées au cours de l'année conformément aux orientations issues des Assises de la Jeunesse, et pour les enrichir. Nous saisissons l'occasion de leur prochaine réunion pour leur demander notamment de faire le point sur l'opportunité ou non de créer, aujourd'hui, un conseil de jeunes, les choses ayant pu changer depuis 2013. »*

---

La liste des décisions L 2122.22 est approuvée.

---

Monsieur le Maire rappelle la date du prochain conseil municipal : le jeudi 9 novembre 2017 à 20h30.

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les Conseillers Municipaux et lève la séance à 22h15.

---